

Original : anglais

Mesures à prendre concernant l'application élaboré par le Président du COC en consultation avec le groupe d'amis du Président du COC

Albanie	Lettre sur la déclaration ; demande de plan d'action en raison de retards récurrents dans la soumission des navires.
Algérie	Lettre sur la déclaration ; demande de plan d'action en raison de la nature récurrente des retards ou de l'absence de rapports. Suivi des questions ayant fait l'objet d'une réponse partielle dans la lettre du Président de l'année dernière.
Angola	Identification en raison du caractère récurrent de la déclaration tardive ou de l'absence de rapports ; demande de plan d'action en raison des rapports tardifs ou manquants récurrents ; capture d'espèces de l'ICCAT malgré l'interdiction de rétention des espèces de l'ICCAT en vigueur en vertu de la Rec. 11-15 ; pas de réponse à la lettre du Président. Suivi des questions soulevées dans la lettre du Président de l'année dernière (pas de réponse).
Barbade	Lettre faisant état de l'absence de programme d'observateurs scientifiques <u>et sollicitant des informations supplémentaires sur les actions prévues pour le makaire bleu et le makaire blanc</u> . Demande de plan d'action. <u>Notifier l'application d'un taux de remboursement de 125% (non discrétionnaire en vertu de la 19-05)</u> .
Belize	Lettre sur la déclaration tardive et pour s'enquérir de la mise en œuvre de la Rec. 18-06 (requin-taupe bleu), <u>de la Rec. 19-05 (istiophoridés)</u> et de la Rec. 16-14 (observateurs scientifiques), et pour chercher à mieux comprendre si et comment le Belize applique les règles de l'ICCAT d'une manière juridiquement contraignante pour les pêcheries dans les eaux relevant de la juridiction nationale du Belize.
Brésil	Lettre sur la poursuite de la surconsommation de thon obèse, tout en notant positivement les actions signalées par le Brésil et l'intention déclarée de rembourser. Suivi de la lettre de l'année dernière pour demander des informations supplémentaires concernant les efforts liés à l'amélioration du contrôle dans les ports et de la couverture d'observateurs.
Cabo Verde	Identification en raison de problèmes récurrents en matière de déclaration, d'exigences de mise en œuvre concernant les observateurs scientifiques nationaux, de transbordement dans les ports, de plan de gestion des DCP, de navires sans numéro OMI ; recommandation d'examiner la demande de renforcement supplémentaire des capacités. Le modèle de réponse n'a pas été utilisé pour la réponse à la lettre du Président du COC de l'année dernière, et les informations manquantes demandées dans la lettre du Président n'ont pas été fournies. Demande de plan d'action. Informer de la possibilité de prendre des mesures de restriction du commerce en vertu de la Rec. 06-13 de l'ICCAT, conformément au Programme ICCAT de questions d'application et actions correspondantes (GEN. 22-18).
Canada	Aucune action nécessaire.

Chine, Rép. pop.	Lettre sur l'inscription rétroactive récurrente des navires sur la liste, demande d'un plan d'action sur cette question.
Côte d'Ivoire	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, mise en œuvre des exigences relatives aux observateurs scientifiques nationaux, <u>réponses dans la feuille de contrôle s'appliquant aux requins, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la Rec. 10-08 (requin marteau)</u> , demande d'un plan d'action sur ce dernier point en raison de la récurrence du problème.
Curaçao	Lettre sur la surconsommation de makaire bleu, notant l'intention de remboursement, et demandant des informations sur la mise en œuvre du programme national d'observateurs scientifiques (Rec. 16-14). Noter également la demande de formation des observateurs à bord dans la réponse à la lettre de 2022.
Égypte	Aucune action nécessaire.
Salvador	Aucune action nécessaire.
Guinée équatoriale	Lettre sur le programme d'observateurs scientifiques et demander des données supplémentaires sur les accords d'accès, y compris si les navires étrangers pêchant dans ses eaux mentionnés dans sa réponse à la lettre du Président de l'année dernière ont des accords d'accès formels en place, et si les captures par ces navires et d'autres informations requises sont déclarées conformément à la <i>Recommandation de l'ICCAT sur les accords d'accès</i> (Rec. 14-07).
Union européenne	Lettre concernant la déclaration, tout en constatant positivement des améliorations <u>et remercier pour les mises à jour concernant l'enquête sur Tarantelo et solliciter des mises à jour lors de futures réunions</u> (le problème de déclaration sur le makaire blanc/makaire bleu <u>doit être signalé</u> dans une note de bas de page du tableau d'application (COC-304/2023), <u>sous réserve d'actualisations sur la base d'analyses supplémentaires</u>).
France (SPM)	Aucune action nécessaire.
Gabon	Lettre sur la déclaration tardive ou l'absence de déclaration et l'application potentielle de l'interdiction de rétention en vertu de la Rec. 11-15 si les données statistiques manquantes n'ont pas été reçues.
Gambie	Lettre sur les problèmes importants et récurrents de déclaration ; demande de plan d'action, encouragement à demander l'assistance technique du Secrétariat si nécessaire. Réitérer les demandes formulées dans la lettre du Président du COC de 2022, y compris la recherche d'une réponse plus approfondie aux allégations de pêche IUU dans le COC-312/2023.
Ghana	Lettre sollicitant des informations supplémentaires sur le programme national d'observateurs scientifiques (Rec. 16-14), <u>les accords d'accès, et la mise en œuvre des recommandations de l'ICCAT sur le requin-marteau, le requin soyeux et le requin océanique</u> . Modèle non utilisé pour la réponse à la lettre du Président du COC de l'année dernière.
Grenade	Maintien de l'identification en raison d'importants problèmes récurrents en matière de déclaration, notamment l'absence de rapport annuel ou de données statistiques, la surconsommation de makaire bleu et les captures d'espadon du Nord sans disposer de quota. Pas de réponse à la lettre du Président du COC de l'année dernière. Demander un plan d'action sur ces questions et informer de l'application future potentielle de mesures de restriction du commerce en vertu de la Rec. 06-13 de l'ICCAT conformément au Programme ICCAT de questions d'application et actions correspondantes (GEN. 22-18) si des actions significatives ne sont pas démontrées dans un avenir proche. Suivi des questions soulevées dans la lettre du Président de l'année dernière.
Guatemala	Lettre faisant état de retards dans la déclaration et sollicitant des informations sur la mise en œuvre du programme national d'observateurs scientifiques.

Guinée Bissau	Maintien de l'identification en vertu de la <i>Recommandation de l'ICCAT sur les mesures commerciales</i> (Rec. 06-13) en raison d'importants problèmes de déclaration récurrents, notamment l'absence de rapport annuel ou de données statistiques pendant sept années consécutives ; du maintien de l'interdiction de rétention des espèces de l'ICCAT en vertu de la Rec. 11-15 ; et de l'absence éventuelle de mise en œuvre des recommandations relatives aux istiophoridés et aux requins. Pas de réponse à la lettre du COC de 2022, réitération des problèmes soulevés. Demander un plan d'action pour remédier aux insuffisances en matière de déclaration et autres. Encourager la recherche d'un renforcement des capacités et d'une assistance technique par l'intermédiaire du Secrétariat. Informer sur les possibilités d'application de mesures de restriction du commerce en vertu de la Rec. 06-13 si les progrès démontrés sont insuffisants, conformément au Programme ICCAT de questions d'application et actions correspondantes (GEN. 22-18).
Rép. de Guinée	Lettre sur les rapports manquants ou tardifs récurrents (demande de plan d'action) ; demande d'informations sur le transbordement dans les ports et la mise en œuvre du programme national d'observateurs scientifiques (Recs. 21-15 ; 16-14).
Honduras	Lettre sur les problèmes de déclaration récurrents, demande d'un plan d'action ; demande d'informations sur le programme national d'observateurs scientifiques. Pas de réponse à la lettre du Président du COC de l'année dernière. Réitérer les points soulevés dans la lettre du Président de l'année dernière pour obtenir une réponse.
Islande	Lettre concernant la déclaration.
Japon	Lettre sur la surconsommation du germon du Sud et du makaire bleu.
Corée	Aucune action nécessaire.
Liberia	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, demande de plan d'action ; poursuite de la <u>surconsommation d'espadon</u> (sans disposer de quota, mais captures réduites) ; signaler la possibilité d'une identification en vertu de la Rec. 06-13 sur les mesures commerciales conformément au Programme ICCAT de questions d'application et actions correspondantes (GEN. 22-18) si des améliorations significatives ne sont pas réalisées, <u>tout en constatant quelques améliorations avec la soumission des feuilles de contrôle s'appliquant aux istiophoridés et aux requins.</u> Suivi des questions non abordées dans la réponse du Liberia à la lettre du Président de l'année dernière.
Libye	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, mise en œuvre des mesures relatives aux requins, et programme d'observateurs scientifiques.
Mauritanie	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, réponse tardive à la lettre du COC de 2022. Suivi, le cas échéant, des questions soulevées dans la lettre du COC de 2022, étant donné que la réponse a été reçue tardivement et que le temps pour l'examiner était donc limité.
Mexique	<u>Aucune action nécessaire.</u>
Maroc	Aucune action nécessaire.
Namibie	Maintenir l'identification en raison de la poursuite des surconsommations, des problèmes de déclaration, des divergences entre la tâche 1 et les tableaux d'application. Notification de la possibilité d'imposer à l'avenir des mesures de restriction du commerce en vertu de la Rec. 06-13 conformément au Programme de questions d'application et actions correspondantes (GEN. 22-18) si des améliorations significatives ne sont pas réalisées. Suivi de la lettre du Président du COC de l'année dernière demandant des informations supplémentaires sur toute réglementation en place pour mettre

	<p>en œuvre la mesure de l'ICCAT sur les istiophoridés ; le programme d'observateurs des pêcheries, les inspecteurs en mer et le contrôle au port mentionnés dans leur lettre ; de manière générale, le cadre réglementaire et les mesures d'application et d'exécution prises par les autorités ; et pour aider à clarifier les exigences en matière de déclaration des données pour les opérations d'affrètement.</p>
Nicaragua	<p>Lettre faisant état de retards dans la déclaration, tout en notant des améliorations positives par rapport aux années précédentes, et demande d'informations sur le transbordement dans les ports. Le modèle de réponse à la lettre du Président du COC n'a pas été utilisé.</p> <p>Suivi des questions soulevées dans la lettre du Président du COC de l'année dernière qui n'ont pas été abordées dans la lettre de réponse.</p>
Nigeria	<p>Lettre sur les problèmes récurrents de déclaration (pas de rapport annuel en 2023) et absence de réponse à la lettre du COC de 2022. Demande de plan d'action.</p> <p>Réitérer les questions soulevées dans la lettre du Président du COC de l'année dernière.</p>
Norvège	Aucune action nécessaire.
Panama	<p>Lettre faisant état de retards dans la déclaration, mais constatant une amélioration. Le modèle de réponse à la lettre concernant l'application n'a pas été utilisé.</p> <p>Suivi des questions non traitées en réponse à la lettre du Président du COC de l'année dernière.</p>
Philippines	Aucune action nécessaire.
Russie	Aucune action nécessaire.
Sao Tomé-et-Principe	<p>Maintien de l'identification en raison d'importants problèmes récurrents en matière de déclaration, notamment l'absence de rapport annuel pendant trois ans, l'absence de mise en œuvre du programme d'observateurs scientifiques, tout en prenant note de la demande d'assistance en matière de renforcement des capacités. Le modèle n'a pas été utilisé pour la lettre de réponse et les informations manquantes identifiées dans la lettre du Président du COC n'ont pas été envoyées.</p> <p>Suivi des questions non traitées en réponse à la lettre du Président du COC de l'année dernière.</p>
Sénégal	<p>Maintenir l'identification en vertu de la Rec. 06-13 sur les mesures commerciales, notant l'absence de soumission d'un plan d'action comme demandé dans la lettre du Président de 2022, qui demandait un « plan d'action décrivant clairement les mesures qu'il prendra pour traiter ces questions, afin d'éclairer l'examen du COC sur la levée de l'identification lors de la réunion de 2023 », et les informations persistantes sur les potentielles quantités importantes de transbordement illégal et/ou de surconsommation des espèces de l'ICCAT (germon et espadon), comme le reflètent les écarts récurrents entre les exportations et les captures déclarées, la validation des exportations de ces poissons. La lettre devra également aborder la déclaration et la mise en œuvre des exigences du programme national d'observateurs scientifiques (Rec. 16-14). Réitérer la demande d'un plan d'action décrivant clairement les mesures qui seront prises pour résoudre ces questions, afin d'apporter des informations afin que le COC envisage de lever l'identification lors de la réunion de 2024. Informer de l'éventualité de mesures de restriction commerciale au titre de la Rec. 06-13 de l'ICCAT, conformément au programme des questions d'application et des actions correspondantes (GEN. 22-18). <u>Inclure une note de bas de page des tableaux d'application (COC-304/2023) du Sénégal pour l'espadon et le germon afin d'indiquer qu'ils sont</u></p>

	<u>susceptibles d'être révisés en raison d'une surconsommation potentielle détectée par le biais des données commerciales.</u>
Sierra Leone	<p>Lettre sur la persistance des problèmes de déclaration, demande d'un plan d'action ; pas de données statistiques, notification de l'interdiction de rétention des espèces de l'ICCAT en vertu de la Rec. 11-15 si cela n'a pas été corrigé ; pas de réponse à la lettre du Président du COC.</p> <p>Réitérer les points de la lettre du Président du COC de l'année dernière.</p>
Afrique du Sud	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, tout en constatant les réponses apportées à ce jour.
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	<p>Identification en raison de la surconsommation continue d'espadon du Sud sans quota et avec un solde négatif croissant. Lettre visant à noter également des problèmes de déclaration ; indication des navires affrétés dans le Rapport annuel mais aucune information n'a été envoyée au moment de l'affrètement en 2022 (les accords ont expiré en 2021) ; mise en œuvre du programme national d'observateurs scientifiques (Rec. 16-14) ; s'enquérir du statut du makaire blanc étant donné qu'aucune prise n'a été déclarée, alors qu'il y avait des prises importantes les années précédentes. Aucune réponse n'a été apportée à la lettre du Président.</p> <p>Réitérer les points de la lettre du Président du COC de l'année dernière.</p>
Syrie	Lettre visant à réitérer les questions soulevées dans les lettres du COC de 2021 et 2022 auxquelles aucune réponse n'a été apportée ; mise en œuvre du programme national d'observateurs scientifiques (Rec. 16-14).
Trinité-et-Tobago	Lettre sur la mise en œuvre d'un programme national d'observateurs scientifiques (Rec. 16-14) et déclaration tardive. Demander des mises à jour continues sur la modernisation du cadre réglementaire de la pêche abordée dans la lettre de réponse.
Tunisie	Lettre concernant la déclaration.
Türkiye	Suivi, si nécessaire, des questions soulevées dans la lettre du COC de 2022, étant donné que la réponse a été soumise tardivement et que, par conséquent, le temps pour examiner la réponse était limité.
Royaume-Uni	Aucune action nécessaire.
États-Unis	Aucune action nécessaire.
Uruguay	Aucune action nécessaire.
Venezuela	<p>Lettre sur les problèmes persistants en matière de déclaration, surconsommation de germon du Nord et de makaire blanc, réponse tardive à la lettre du COC et mise en œuvre du programme national d'observateurs scientifiques, tout en notant les plans notifiés par le Venezuela lors de la réunion annuelle. Demander un plan d'action pour traiter ces questions.</p> <p>Suivi, si nécessaire, des questions soulevées dans la lettre du COC de 2022, étant donné que la réponse a été soumise tardivement et que, par conséquent, le temps pour examiner la réponse était limité.</p>
Bolivie	<p>Lettre faisant état de la déclaration tardive</p> <p>Suivi, le cas échéant, des questions soulevées dans la lettre du COC de 2022, étant donné que la réponse est arrivée tardivement et que le temps imparti pour l'examiner était donc limité</p> <p>.</p>
Costa Rica	Lettre concernant la surconsommation continue d'espadon du Nord et de makaire bleu, la déclaration, le complément d'information sur le requin-taupe bleu (Rec. 21-09) et la mise en œuvre du programme national d'observateurs scientifiques (Rec. 16-14). Demander un plan d'action sur toutes ces questions.

	<p><u>Lettre demandant également des informations réglementaires spécifiques sur la façon dont le Costa Rica met en œuvre l'exigence d'interdire l'entrée des requins soyeux dans le commerce international comme condition d'exercice de l'exemption pour les États en développement visée au para. 4 de la Rec. 11-08.</u></p> <p>Indiquer les normes de remboursement de 125 % pour le makaire bleu en raison de la surconsommation pendant deux années consécutives. Le modèle de lettre de réponse n'a pas été utilisé pour la réponse à la lettre du Président du COC de l'année dernière. Suivi de toutes les principales déficiences abordées dans la lettre du Président du COC de l'année dernière.</p>
Taipei chinois	Aucune action nécessaire.
Guyana	Lettre demandant des informations sur la pêche de makaire blanc et sur les mesures de gestion à la lumière des échanges commerciaux déclarés, mais sans capture déclarée (et avec un solde négatif). Le modèle de lettre de réponse n'a pas été utilisé pour la réponse à la lettre du Président du COC de l'année dernière.
Suriname	Aucune action nécessaire.